

OBSEQUES

DE

M. ALBERT DE ROUCY

Ancien Président de la Société.

Le jeudi 8 février 1894, ont été célébrées à l'église Saint-Antoine, les obsèques de M. Albert de Roucy, président honoraire du tribunal civil de Compiègne, ancien président de la société historique, décédé le mardi 6, dans sa 80^e année.

Dans l'assistance, très nombreuse, se trouvaient un grand nombre de fonctionnaires, et beaucoup de personnes notables de Compiègne et des environs. Les Membres du tribunal et les Avoués étaient en robes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Sorel, président du tribunal, J. du Lac, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le baron de Seroux, vice-président de la Société historique, et le comte de Marsy, secrétaire de la même société.

Au cimetière, M. Sorel a éloquemment retracé la vie de M. de Roucy dans le discours suivant.

Messieurs,

L'impitoyable mort frappe à coups redoublés autour de nous. Il y a quelques jours, nous rendions les derniers devoirs au vénéré M. Demonchy, l'un des doyens de la magistrature française dont il avait religieusement conservé les nobles traditions. Aujourd'hui, c'est à notre ancien président que je dois dire un suprême adieu. Triste privilège de mes fonctions ! Mission doublement douloureuse, car, ce n'est pas seulement au collègue regretté que s'adresse cet adieu, c'est encore, et surtout, à l'ami de plus de vingt années consécutives. Permettez-moi donc, malgré l'émotion qui me domine, de rendre hommage à sa mémoire en vous rappelant sa belle et laborieuse carrière.

Le président Albert de Roucy était né à Douilly (canton de Ham), le 25 juin 1814; c'est-à-dire à cette époque où la France, épuisée par les guerres du premier empire, venait de recevoir une nouvelle Constitution qui semblait devoir lui assurer le repos et une liberté sagement comprise.

Issu d'une famille qui tenait et tient encore à Noyon un rang des plus honorables, il fut porté vers les études juridiques tant par sa nature que par l'exemple de son grand père, ancien substitut au bailliage de la même ville. Aussi, après avoir terminé ses classes, vint-il à Paris suivre les cours de la Faculté de droit où il se fit recevoir licencié; mais pensant avec raison que, sans la pratique des affaires, la théorie est presque toujours insuffisante, il puisa dans une des meilleures études d'avoué, les notions de procédure si utiles, pour ne pas dire si indispensables, à tout magistrat.

Le 18 mai 1840, il entra dans la magistrature par le modeste siège de juge suppléant à Clermont, et quatre mois plus tard il contractait l'union qui a si largement contribué au bonheur de sa vie.

Le 23 septembre 1844, il fut appelé au parquet de Senlis comme substitut ; mais son rêve et toute son ambition étaient de se rapprocher davantage encore du berceau de famille. Ce rêve fut réalisé le 23 janvier 1848 par sa nomination aux fonctions de juge au tribunal civil de Compiègne, dont il devint le président vingt-trois ans après, c'est-à-dire, le 13 juillet 1871, jour où j'eus l'honneur de lui succéder.

C'est à partir de ce moment que les relations les plus étroites, qu'aucun nuage n'est jamais venu obscurcir, s'établirent entre nous, et que je pus l'apprécier comme homme et comme magistrat.

L'homme ! vous l'avez connu aussi bien que moi et vous avez certainement présenté à vos yeux toute sa personne qui n'était pas ordinaire.

Sa physionomie austère et réfléchie semblait, au premier abord, dominée par une mélancolie native, mais elle s'animait au feu d'une discussion quelconque. Alors son œil s'éclairait, sa parole vibrante et empreinte presque toujours d'une certaine brusquerie, traduisait chaleureusement le sentiment qui l'animait. Ennemi des artifices de langage, qui ne servent d'ordinaire qu'à déguiser la pensée, il allait droit au but, et aucune susceptibilité n'en était froissée, car les aspérités de la forme s'effaçaient toujours devant la richesse du fond. On savait que chez lui tout était inspiré par une conviction profonde.

De son côté, il ne tenait jamais rigueur à ceux qui l'avaient combattu, et, une fois la lutte apaisée, il redevenait ce qu'il était par nature, facile et conciliant.

Il possédait en outre une des qualités les plus méritoires chez un magistrat. Contrairement à ce que bien des gens pouvaient penser de lui, il ne mettait aucun amour-propre démesuré à faire triompher quand même son opinion. Dès qu'on lui présentait des arguments susceptibles de saisir son esprit, il s'y rangeait

facilement, faisant bon marché de sa première impression.

Aussi, sous une telle direction, les affaires soumises au tribunal étaient-elles examinées, étudiées avec le plus grand soin, et jamais, je le proclame bien hautement devant cette tombe, pendant les sept années qu'il m'a été donné de siéger à côté de lui, je n'ai connu un magistrat mieux pénétré que lui de la mission si élevée, si difficile et souvent si pénible dont nous sommes investis.

A cette science juridique, il joignait les connaissances les plus variées sur l'histoire, la numismatique et l'archéologie.

J'aurais voulu qu'une parole autre que la mienne pût faire ressortir, avec plus d'autorité encore, sa valeur à ce triple point de vue, mais il a désiré qu'une seule voix amie se fit l'interprète de nos regrets; respectons sa volonté.

Et d'ailleurs, que vous dirais-je que vous ne sachiez déjà? Il me suffira de vous rappeler comment, ayant cherché toujours dans l'archéologie un utile délassement, il a entretenu pendant de longues années de flatteuses relations avec des savants tels que MM. de Saulcy, Adrien de Longpérier, Waddington et autres encore; comment, en 1859, il se trouva naturellement désigné pour diriger dans notre belle et grande forêt, d'importantes explorations ayant comme but la recherche d'antiquités romaines et l'éclaircissement des *Commentaires de César*, auxquels s'intéressait plus particulièrement l'Empereur Napoléon III.

Pendant dix années consécutives, il se consacra à ces fouilles avec une ardeur sans égale, et il arriva ainsi à doter le Palais de Compiègne d'un musée qui était sa gloire en même temps qu'un attrait de plus pour les visiteurs. Hélas! ce musée fut plus tard enlevé pour enrichir celui de Saint-Germain. Le président de Roucy en conçut un véritable chagrin, mais il fallut courber la tête devant l'éternel *sic vos non vobis!*

Il s'est consolé en s'attachant plus étroitement encore à la Société historique de Compiègne, dont il était l'un des zélés fondateurs et qui, à quatre reprises différentes, l'appela à l'honneur de présider ses travaux.

Malheureusement pour nous et pour la science, M. de Roucy a peu écrit, son esprit investigateur le portait surtout vers les recherches: Il avait le sentiment du beau, un goût sûr dans l'appréciation des objets antiques pour lesquels il professait une véritable passion, et si les bulletins de la Société historique ne contiennent qu'une douzaine de notices ayant trait principalement à ses découvertes, il apportait dans nos séances des communications pleines d'intérêt. C'est ainsi qu'il y a quelques mois, le jour où la Société fêta ses nocés d'argent, il donna, en présence des délégués de Sociétés étrangères, un aperçu général de ses fouilles, et indiquait, sur des plans et dessins habilement exécutés sous sa direction par M. Cauchemé, les endroits de la forêt qui en avaient été l'objet. Nous étions alors bien loin de penser que c'était là, en quelque sorte, son testament scientifique.

Les services qu'il avait rendus lui valurent plusieurs distinctions justement méritées. Entre autres choses, il fut, en 1862, nommé chevalier de la Légion d'honneur, puis successivement chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et officier de l'Instruction publique.

C'est le 10 août 1878, que, devant l'âge de la retraite, il se démit de ses fonctions judiciaires et ouvrit ainsi à mon profit une succession difficile à recueillir; mais il ne se désintéressa pas des travaux du tribunal auquel du reste il resta attaché comme président honoraire.

A compter de ce moment, il voua une partie de ses loisirs à ses études favorites d'archéologie; l'autre partie fut consacrée à l'accomplissement d'œuvres de bienfaisance. Animé d'une foi véritablement chrétienne, il faisait le bien

pour le bien, sans jamais en tirer la moindre vanité, et, plus d'une fois, pour s'effacer mieux encore, il me pria secrètement d'être le dispensateur de ses pieuses libéralités.

Une si longue existence n'a pu s'écouler sans avoir à traverser des épreuves de toutes sortes. C'est la loi fatale de l'humanité. Elles ne lui ont pas été épargnées, mais, la plus cruelle de toutes fut de se voir enlever celle qui, pendant cinquante-deux ans d'une vie commune, fut, pour tout le monde, un modèle de vertu, de bonté et d'abnégation.

Sensible à la moindre souffrance chez les autres, il était dur pour lui-même, et jamais il ne consentit à se plier aux ménagements que réclame un âge avancé; il résistait au mal, croyant pouvoir toujours le dominer. Il se trompait; la maladie qui l'avait jusqu'alors épargné s'empara de son corps, mais elle ne put altérer son esprit, qui resta jusqu'à la fin ce qu'il avait toujours été.

N'ayant rien à se reprocher, il vit approcher la mort sans crainte, et, soutenu par sa foi irébranlable, il fut le premier à réclamer de la religion les secours suprêmes.

Un instant cependant nous avons pu croire qu'il sortirait triomphant de cette dernière lutte; mais au moment même où nous le croyions sauvé, il nous était soudainement enlevé.

Adieu donc, cher Président; votre mort laisse parmi nous un bien grand vide et elle brise pour moi une intimité dont j'étais justement fier. Mais aucun de nous ne vous oubliera; nous aimerons à nous remettre sans cesse en mémoire les entretiens familiers que nous avons avec vous et dont nous faisons toujours notre profit.

Quant à ceux qui ne vous ont pas suffisamment approché et qui me parleront de vous, je leur dirai: « C'était une intelligence supérieure et une personnalité modeste qu'il fallait bien connaître pour apprécier tout son mérite et sa juste valeur. »

BIBLIOGRAPHIE

de M. Albert de ROUCY

Denier épiscopal inédit de Noyon. — *Revue numismatique*, nouvelle série, t. X. (1865).

Sur la police et le commerce de Compiègne au XVIII^e siècle. — *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. I, p. 71-81.

L'obituaire des Célestins de Saint-Pierre-en-Chastres. Id., id., p. 185-193.

Notice sur des fouilles exécutées à Gury en 1869. Id., id., p. 223-231, planches.

Notice sur deux cachets d'oculistes trouvés dans les environs de Compiègne. Id., id., p. 343-348.

La céramique sigillée de Compiègne et de ses environs. Id., t. II, p. 273- 82, planches.

Notice sur des monnaies trouvées dans les tombes franques de Champlieu et de Chelles. Id., id., p. 365-375.

Notice sur une statue trouvée en 1871, dans la forêt de Compiègne. Id., id., p. 398-405, planche.

Notice sur des chaussures antiques trouvées dans le nord de la Gaule. Id., t. IV, p. 29-37, figure.

Figures de divinités gauloises en bronze trouvées à La Croix-Saint-Ouen. Id., t. VI, p. 54-63, planches.

Notice sur un cimetière gallo-romain à Chevincourt. Id., t. VII, p. 273-286, planches.

Une trouvaille de monnaies à Autrèches. Id., t. VIII, planches. (En cours d'impression).

Quinze contes picards, avec dessins de M. Martial Lequeux. Compiègne, imp. H. Lefebvre, 1884, in-8.

Cà et là. Intermittences poétiques Compiègne imp. Poutrel frères, 1893, in-8, 238 p. avec portrait de l'auteur.
